

Présents : MM. CHANDELIER, LEVILLAIN, Mmes FOURNIER, MABIRE, MM. DUVAL, MOREL, VIVIER, LLANES, BRISSOT, MME VAQUE, M. MARION, Mme CARLES, MM. OUDIN, LALLIER, Mme BOURDON.

Secrétaire de séance : M. LEVILLAIN.

Le maire a demandé à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : Ajout de voirie au tableau de classement des voiries communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité cette inscription supplémentaire.

1/ Vote des taux et taxes communales :

Le maire a proposé de maintenir nos taux et taxes communales comme suit :

Taxe foncière non bâtie : 40,81 %

Taxe foncière bâtie : 19,87 %.

(la taxe d'habitation à 13,8 % n'existe plus).

Le produit fiscal attendu sera de 120 008 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité cette proposition.

2/ Budget primitif 2020 :

Le maire a présenté le budget prévisionnel 2020 en précisant qu'il tenait compte des investissements envisagés lors de la visite de la commune du 1er juin 2020, des demandes du personnel gérées par les adjoints ainsi que d'une demande du dernier conseil d'école.

Il a indiqué également avoir minoré les recettes et majoré les dépenses afin de pas avoir de mauvaises surprises même si cette année est très compliquée à gérer.

En fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 727 084 €, l'excédent reporté de l'exercice 2019 (Soit 343 201 €) a été inscrit en partie à l'article de l'entretien de bâtiments.

En investissement :

Il est prévu des dépenses de matériels pour le cantonnier, l'acquisition d'ordinateurs pour l'école, du petit matériel pour la mairie, une armoire froide pour la salle etc. Un virement du fonctionnement de 6 064 € est inscrit aux opérations financières de manière à ce que notre budget investissement s'équilibre à hauteur de 132 992 €. A noter que nous avons comptabilisé des recettes d'amortissement des éclairages publics d'un montant de 27 132 € que l'on va amortir sur 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité ce BP 2020.

3/ Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le maire a informé le conseil municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS) par simple délibération du conseil municipal (art. L 123-4 du code de l'action sociale et des familles).

Le conseil d'administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière et portant n'a plus de budget.

La commune peut exercer directement les attributions via son budget principal.

Le maire a donné des exemples d'actions qui sont portées dans ce domaine social et a proposé à la commission de travailler sur de nouvelles propositions pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité cette dissolution.

4/ Désignation de membres de la CCID

Le maire a proposé 24 noms susceptibles de participer à la CCID (commission communale des impôts directs) et a précisé que la préfecture retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. Les noms sont les suivants : Les 14 conseillers municipaux (le Maire étant Président de droit) et MM. Bertrand Levasseur, Bertrand

Duval, Patrice Peltier, François Jourdain, Didier Bruneval, Claude Fauvel, Joel Legois, Didier Jourdain, Matthieu Lemaire, Serge Duhamel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité cette liste de 24 noms.

5/ Tableau de classement des voiries communales

Le maire a précisé qu'il était possible d'inscrire des longueurs de voirie pour les parkings et ainsi augmenter la longueur de voirie communale afin d'obtenir des subventions sur ces parkings mais aussi des recettes supplémentaires sur notre dotation globale de fonctionnement.

Ainsi, le maire a proposé d'inscrire :

- Le parking de l'église
- Le parking du cimetière
- Le parking de la mairie
- Le parking de la salle communale

Le maire a précisé que la longueur de voirie passera donc de 8301 ml à 8727 ml.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité cette proposition.

6/ Questions et Informations diverses :

Le maire a précisé que pour la fibre optique, SFR est commercialisable. En ce qui concerne Orange, la date n'a pas été communiquée.

